

CONSTRUIRE PROGRESSIVEMENT LA CONFIANCE DANS **L'INNOVATION GRÂCE À L'ATTESTATION D'INNOVATION.**



Le véritable progrès commence par l'innovation. Mais dans le secteur de la construction, où la fiabilité et la sécurité sont primordiales, les produits et systèmes innovants se heurtent souvent à une certaine réticence. Les maîtres d'ouvrage restent attachés à des normes sûres, comme les produits et processus de construction certifiés BENOR. En conséquence, de nombreuses innovations n'ont pas l'occasion de démontrer leur potentiel sur le terrain. Avec l'attestation d'innovation, COPRO et PROCERTUS, en collaboration avec BCCA et SECO, proposent une réponse transparente à ce défi : une approche contrôlée et axée sur la pratique, permettant de construire pas à pas la confiance dans les nouveaux produits. Cette attestation d'innovation a été développée dans le cadre du projet Living Lab Circulair Beton, avec le soutien de VLAIO et de Vlaanderen Circulair.

La certification de produit classique, fondée sur des normes et des prescriptions techniques, offre une garantie de

qualité. Cependant, les solutions innovantes ne répondent pas aux normes existantes. Ces solutions présentent un réel potentiel, mais il manque encore une expérience suffisante à long terme et en conditions réelles pour les intégrer directement dans des normes et prescriptions définitives. L'attestation d'innovation comble cette lacune en offrant un contrôle externe qui atteint au minimum le niveau d'exigence de la marque BENOR reconnue.

L'attestation d'innovation s'adresse :

- aux producteurs de produits de construction innovants qui ne répondent pas aux normes ou aux prescriptions techniques existantes et ne sont donc pas couverts par les certifications actuelles ;
 - aux maîtres d'ouvrage technique-ment compétents, capables d'évaluer les risques liés aux produits et systèmes innovants, et ouverts à leur mise en œuvre ;
 - aux entrepreneurs souhaitant appliquer des solutions innovantes dans un cadre contrôlé.
- Dans le secteur du béton, diverses applications peuvent prétendre à l'attestation d'innovation : des compositions de béton qui sortent légèrement du cadre normatif, par exemple en raison de teneurs plus élevées en matières premières alternatives que ce que les normes autorisent actuellement, jusqu'à des mélanges composés de matières premières qui ne sont pas reprises dans les normes existantes. Ainsi, des applications innovantes en béton, telles que des pavés ou des tuyaux en géopolymère, ou encore du béton prêt à l'emploi contenant une forte proportion de granulats de béton A+ pour pieux de fondation, peuvent faire l'objet d'une demande d'attestation d'innovation.

L'attestation offre aux producteurs la possibilité d'appliquer leur produit ou système dans le cadre de projets pilotes

clairement délimités. Le producteur introduit la demande d'attestation d'innovation conjointement avec le maître d'ouvrage pour un projet spécifique. COPRO et PROCERTUS interviennent en tant qu'organismes d'attestation indépendants. L'expertise qu'ils ont développée au fil des années dans le domaine de la certification constitue une valeur ajoutée importante. En tant qu'organismes d'attestation et de certification, ils encadrent le processus, mettent en place un groupe d'experts chargé de l'évaluation du produit innovant, et assurent le contrôle et le suivi pendant la réalisation des projets couverts par l'attestation d'innovation.

Les expériences acquises avec le produit innovant sont consignées dans le dossier d'innovation, qui comprend les éléments suivants :

- la description technique du produit innovant ;
- les projets et applications dans lesquels le produit innovant a déjà été utilisé ;
- les performances déjà démontrées, ainsi que celles qui doivent encore être prouvées ;
- l'évaluation des risques liés à l'application dans le projet pilote ;
- l'assurance qualité lors de l'application du produit dans le cadre de l'attestation.

Le suivi du produit innovant dans le cadre des projets pilotes permet à tous



les acteurs impliqués d'avoir une vision claire de ses performances, renforçant ainsi la confiance. Les enregistrements qui en découlent sont essentiels pour l'évolution ultérieure vers une normalisation et une certification dans le cadre de la marque BENOR classique.

Avec l'attestation d'innovation, COPRO et PROCERTUS proposent une approche structurée pour instaurer la confiance dans des produits innovants qui ne relèvent pas des normes et prescriptions techniques actuelles. Étant donné que ces produits ne peuvent pas

être livrés sous la marque BENOR, l'attestation aide l'ensemble des parties prenantes à obtenir, de manière systématique, des garanties équivalentes à celles de la marque BENOR. Le suivi et le contrôle externe offrent au maître d'ouvrage des garanties supplémentaires quant à la qualité de la production et de la mise en œuvre, ce qui permet à l'innovation d'accéder plus rapidement et plus facilement au secteur de la construction.



L'EXPERTISE QUI FAIT AVANCER

PROCERTUS
CERTIFICATION THAT BUILDS TRUST

Avancer, c'est anticiper les évolutions techniques, environnementales et normatives pour vous aider à construire durablement. En tant qu'organisme indépendant de référence pour la certification du béton et des aciers de construction, c'est faire de la conformité un levier d'innovation et de compétitivité.

L'expertise de PROCERTUS vous accompagne pour aller plus loin, plus sereinement.

S043-BC